

## **Les Présidents des associations départementales des maires du 77, 78, 91, 92, 94, et 95 souhaitent que l'État revoie sa position sur la fermeture des commerces de centre-ville**

Les Présidents des associations départementales des Maires du 77, 78, 91, 92, 94 et 95 souhaitent alerter le gouvernement sur la fermeture des commerces de proximité dans les centres-villes.

En effet, les critères ayant conduit à distinguer les commerces, dit de première nécessité, évoqués par le gouvernement, sont difficiles à justifier au regard de l'application qui en est faite concrètement.

Ces mesures de fermeture créent une concurrence déloyale avec les leaders de la grande distribution et surtout les géants du e-commerce. Elles anéantissent aussi l'action de nombreux maires en faveur de la revitalisation des centres villes et cœurs de village.

Le commerce, déjà fragilisé par le premier confinement ne pourra pas survivre à ces fermetures malgré les aides promises. Il s'agit souvent de petites entreprises qui n'ont pas la capacité de résister à une chute brutale de leur chiffre d'affaires. Pour beaucoup, cela signifie une mise en danger de leur existence dans les semaines à venir.

Ils se déclarent prêts par ailleurs à assurer toute évolution rigoureuse du protocole sanitaire. De surcroît la période à venir représente pour la majorité de ces commerçants, la plus grande partie de leur chiffre d'affaires annuel. La vente en ligne et le « click and collect » ne suffiront pas, loin de là, à combler ces pertes financières.

Les commerçants ont prouvé dans les protocoles sanitaires mis en place, que leurs actions s'inscrivaient parfaitement dans une démarche responsable vis-à-vis de leurs salariés et de leurs clients. Faisons leur confiance et comptons sur la totale coopération entre les maires et les services de l'Etat pour faire respecter les mesures sanitaires.

Rappelant qu'il est de l'essence même de la fonction du maire d'appeler au respect des Lois, il en résulte une parfaite inutilité de prendre des arrêtés dont l'illégalité est patente. En décider autrement exposerait non seulement les commerçants à une fermeture administrative à l'opposé du but recherché, mais de surcroît engagerait la responsabilité pénale et financière des maires sur leur patrimoine personnel à raison d'une décision insusceptible de se rattacher à l'exercice de leur mandat de maire.

Enfin, il faut de manière concrète aider ces structures de proximité qui ont des charges fixes qui deviennent impossible à honorer dans ce contexte sanitaire sans précédent.

**Les présidents Guy GEOFFROY, maire de Combs-la-Ville (77), Guy PELISSIER, maire de Béhoust (78), Francisque VIGOUROUX, maire d'Igny (91), Jacques KOSSOWSKI, maire de Courbevoie (92), Luc CARVOUNAS Maire d'Alfortville (94), Daniel FARGEOT, Maire d'Andilly (95), alertent le Premier ministre sur l'impérieuse nécessité de réouvrir sans délai le dialogue pour un nouvel examen des règles d'ouverture des commerces. Il en va de la survie du tissu économique local, des solidarités ainsi créées et de l'identité même des communes.**

